

CS 40017- 25, place de Bordeaux  
67082 Strasbourg-Cedex  
☎ : 03 88 14 31 14 / 📠 : 03 88 14 31 16  
Ce.0670133F@ac-strasbourg.fr

## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

### **Identification de la personne morale de droit public qui passe le contrat :**

Collège Kléber de Strasbourg

Représentant :

Madame Sandrine EBODE, Principal

Comptable assignataire :

Monsieur Frédéric WULLSCHLEGER, Agent comptable

Service acheteur :

Intendance du Collège

Date de publication de l'offre :

Date limite de dépôt des offres :

*Les offres seront remises à : M. WULLSCHLEGER – Collège Kléber, service Intendance- CS 40017-25, place de Bordeaux- 67082 Strasbourg Cédex, avec la mention :  
« OFFRE DE MARCHE PUBLIC- NE PAS OUVRIR- SICILE CAMPANIE »*

### **Identification du cocontractant :**

Raison sociale	
Adresse	
N° SIREN + APE	
N° Registre du commerce ou des métiers, auprès du tribunal de	
TEL/fax/mail	
Représenté par (prénom, nom, fonction)	

## **1. Procédure**

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics. Il fait référence au Cahier des clauses administratives générales Fournitures Courantes et Services.

## **2. Objet du contrat**

La présente consultation vise à retenir le ou les prestataires de service nécessaires pour l'organisation du voyage scolaire désigné ci-dessous.

Destination	Dates	Prestation (*)	Professeur organisateur
SICILE + CAMPANIE	30 mars au 6 avril 2019	Complète	Agnès GRUNERT

(\*) transport seul, hébergement seul, prestation complète

## **3. Pièces constitutives du marché**

Les documents contractuels sont le présent document valant cahier des clauses particulières (CCP) et acte d'engagement, le programme arrêté pour chaque voyage, le projet chiffré et signé par le fournisseur.

Un mémoire technique permettant à l'acheteur d'apprécier l'offre du candidat (programme, caractéristiques des moyens de transport et de l'hébergement, choix des familles, interlocuteurs sur place, etc...), toutes précisions permettant d'apprécier la qualité de l'offre soumise.

## **4. Conditions financières**

L'offre du candidat portera sur le prix global de la prestation demandée et ne sera susceptible d'être modifiée que par voie d'avenant (modification du nombre de participants par exemple). Le candidat devra faire apparaître sur l'offre le prix du séjour par participant. Pas de gratuité pour les accompagnateurs.

Le prix proposé sera le même pour l'ensemble des participants au voyage. Il sera ferme. L'offre indiquera la fourchette d'effectif pour laquelle le prix pourra être maintenu. Le prix pourra être modifié par avenant si l'effectif des voyageurs était réduit en deçà du minimum des participants admis.

## **5. Assurance annulation**

Le prestataire retenu indiquera les conditions d'annulation contractuelles en cas d'

- annulation du fait du prestataire
- annulation du fait de l'établissement
- annulation totale du voyage ou du séjour OU annulation d'un ou de plusieurs participants

Il proposera une assurance annulation de voyage à titre individuel et à titre collectif qui précisera les conditions de souscription (avec mention de la compagnie d'assurance partenaire) et les modalités de leur mise en œuvre.

## **6. Critères d'attribution**

Les offres des candidats à la présente consultation seront évaluées en fonction :

- De la qualité de l'offre et l'adéquation au projet pédagogique : pondération 60%
- des prix proposés : pondération 40%

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les deux premiers candidats retenus.

**7. Paiement**

Conformément aux dispositions de l’instruction n°10-003-29 du 29 janvier 2010, « le paiement avant service fait de voyages et séjours est possible dans la limite de 70% du prix du voyage ». « Le dernier versement effectué par l’acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le séjour. »

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d’intérêt moratoire, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l’intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

**8. Règlement des litiges**

Les litiges pourront se régler à l’amiable et faire l’objet d’un décompte de règlement entre les deux parties.

A défaut ils seront soumis à la juridiction administrative compétente.

.....

## Acte d'engagement

Je soussigné (nom, prénom) .....

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise.....

.....

.....

.....

Après avoir pris connaissance du présent marché que j'accepte sans modification ni réserve :

- 1) m'engage à exécuter les prestations détaillées dans le présent cahier des clauses particulières et dans le devis annexé pour :

un prix unitaire de .....euros, maintenu pour un groupe de .....à ..... participants

- 2) affirme sur l'honneur et sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs, être en règle, à titre personnel ou au titre de l'entreprise ou de la société que je représente, avec les administrations fiscale et sociale.

- 3) demande que les sommes dues au titre du présent marché soient portées au crédit du compte suivant (porter le N° complet et joindre un RIB).....

.....

.....

*A .....le*

*Lu et approuvé*

**Le prestataire**

*(Signature et cachet)*

**Acceptation de l'offre par le représentant du Collège Kléber**

**A Strasbourg, le**

**Le Principal,**

**Sandrine EBODE**

Le présent marché est notifié par lettre recommandée avec avis de réception en date du.....